

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

#### MEMBRES EN EXERCICE

M. Alain BOCQUET, Maire,

Mme Nelly SZYMANSKI, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Fabien ROUSSEL, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUT MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG PICART, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

*CONVOCAION EN DATE DU 23 JUIN 2022*

=&=&=&=&=

**PRÉSIDENCE DE : Monsieur Alain BOCQUET**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 31

- M. Franc DE NÈVE a donné pouvoir à M. David LECLERCQ
- Mme Cécile NOWAK GRASSO est arrivée à 20h15 et a pris part de la discussion et au vote à compter de la délibération n°22.052. Avant son arrivée, pouvoir avait été donné à Mme Noura ATMANI pour voter en son nom
- M. Hassane MEFTOUH a donné pouvoir à Eric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s): 2

- M. Eric CASTELAIN
- Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX

## DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

### ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'envoi du procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal, les élus n'ont pas émis de remarques sur cette transmission.

Le conseil municipal décide donc :

- **D'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 17 mars 2022.**

*Adoptée à l'unanimité*

### 22.049 - MUTUELLE COMMUNALE

Le Conseil municipal décide :

- **De prendre acte de la mise en place d'une mutuelle dite « communale » sur la ville de Saint-Amand-les-Eaux ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale entre la ville et l'organisme JUST ainsi que les avenants éventuels.**

**Le Conseil municipal a pris acte de la mise en place d'une mutuelle dite « communale »**  
**Adopté**

**4 absentions au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, M. Hassane MEFTOUH.**

### 22.050 - CESSION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 52, RUE DE RIVOLI PARCELLE CADASTREE AE N°842 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME ZELNIO

Le Conseil municipal décide :

- **D'accepter de vendre au profit de Monsieur et Madame ZELNIO ou toute société s'y substituant l'immeuble situé au 52 rue de Rivoli et est cadastré AE n°842 au prix de 100 000€ pour y réaliser son projet ;**  
**Les frais, impôts et taxes inhérents à la présente vente seront supportés par l'acquéreur.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cet acte.**  
**Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à la signature de l'acte authentique, lequel devra intervenir au plus tard le 09 novembre 2023.**

*Adoptée à l'unanimité*

### 22.051 - SCHEMA D'AMENAGEMENT DU PARC DE LA SCARPE

Le Conseil municipal décide :

- **De valider les orientations générales de cet aménagement, comme suit :**
  - **Accès**

- Entrée Principale : Conservation de l'entrée actuelle (côté ancienne Friche Devaux),
  - Entrées secondaires : Une entrée côté rue Barbusse et rue des Faïenciers Fauquez,
  - Création d'un mail le long des rues du petit repas et des Tisseurs.
  - **Jeux**
    - Création de deux aires de jeux clôturées à l'entrée du parc (3-6 ans / 6-8 Ans)
  - **Cheminevements**
    - Maintien de l'axe principal existant,
    - Création d'un cheminement parallèle à la rue Barbusse (largeur 10 m) jusqu'à la parcelle Grdf,
    - Création d'un parcours sportif périphérique et d'une zone de CrossFit,
  - **Culture**
    - Réalisation d'un kiosque avec zone technique,
    - Aménagement périphérique pouvant accueillir du public,
  - **Sécurisation**
    - Réalisation de Clôtures en périphérie de l'ensemble du parc,
  - **Espaces naturels et Zones d'eau**
    - Création d'un jardin Bio / Sensoriel,
    - Aménagement d'un ponton (détente),
    - Création d'un pont,
  - **Jets d'eau**
    - Création de Jets d'eaux lumineux le long du cheminement principal.
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des engagements comptables, financiers et juridiques nécessaires à cette opération et de solliciter tous les co-financeurs potentiels, notamment l'État, la Région, le Département et la CAPH.**

*Adoptée à l'unanimité*

## **22.052 - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION FONCIERE**

Le Conseil municipal décide :

- **D'accepter la création de la commission foncière pour la cession des biens immobiliers appartenant au domaine privé de la commune ;**
- **D'accepter la composition de cette commission comme suit : Alain BOCQUET, Sylvie WIART, Patrick DUFOUR, Éric PYNTE, Pascale TEITE, Dominique BOUTELIER, Frédéric VANRUYMBEKE, Hélène DA SILVA, Éric RENAUD, Guillaume FLORQUIN, Éric CASTELAIN.**

*Adoptée à l'unanimité*

## **22.053 - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AV N°402 (EN PARTIE) AU PROFIT DU SDIS**

Le Conseil municipal décide :

- **De céder à l'euro symbolique sous réserve du document d'arpentage environ 8 800 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AV n°402 au profit du SDIS ;**  
**Les frais, impôts et taxes inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cet acte ;**  
**Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à la signature de l'acte authentique.**

*Adoptée*

Ne participe pas au vote : M. Éric RENAUD

**22.054 - CESSION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 996, CHEMIN DE L'EMPIRE CADASTRE SECTION AI N°437 ET AI N°440 AU PROFIT DE MONSIEUR LAURENT ET MADAME CHOMBART**

Le Conseil municipal décide :

- **D'accepter de vendre à Monsieur Gauthier LAURENT et Madame Mathilde CHOMBART l'immeuble situé au 996 Chemin de l'Empire et est cadastré section AI n°437 et 440 au prix de 64 000€, pour y réaliser leur résidence principale, condition à l'acte ;  
Les frais, notamment les frais notariés, impôts et taxes inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cet acte.  
Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à la signature de l'acte authentique, lequel devra intervenir au plus tard le 29 mars 2023.**

*Adoptée à l'unanimité*

**22.055 - CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AE N°844 ET B N°345 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME FLINOIS – REPORT ACTE NOTARIE**

Dans ce contexte, le Conseil municipal décide :

- **De vendre au profit de Monsieur et Madame FLINOIS les parcelles cadastrées section AE n°844 et B n°345 pour une superficie de 273m<sup>2</sup> au prix de 12€/m<sup>2</sup> soit un prix total de 3 276€.  
Les frais, impôts et taxe inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cet acte.  
Cette vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se réalisera qu'à la signature de l'acte authentique, lequel devra intervenir au plus tard le 20 octobre 2022.**

*Adoptée à l'unanimité*

**22.056 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°7 – RUE DU CHENE CRUPEAU – PARCELLES AR N°518P ET AR N°515P**

Le Conseil municipal décide :

- **D'acquérir moyennant le prix de 13€ le m<sup>2</sup> :**
  - o **Une surface de 76 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AR n°518p**
  - o **Une surface de 94 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AR n°515p**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et toutes pièces nécessaires à cet acte.**

*Adoptée à l'unanimité*

**22.057 - PROPRETE URBAINE ET GESTION DES ESPACES VERTS**

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tout avenant dans la limite de 5%.**

Lot	Caractéristiques	Société retenue	Montant annuel € HT
Lot 1 : secteur 1 : centre-ville, pôle multimodal et secteur au nord du centre-ville	*une partie ferme *une partie en accord cadre à bons de commande sans mini maxi	Groupement conjoint SNT PERFORMANCE (313 route de Lille 59230 Saint Amand les Eaux) Et CEF (3 résidence Pierre Fontaine 59860 Bruay sur Escaut)	545 200,88
Lot 2 : secteur 2 : quartiers du Saubois, du Moulin Blanc et de la Bruyère à l'exclusion des zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire	*une partie ferme *une partie en accord cadre à bons de commande sans mini maxi	Groupement conjoint SNT PERFORMANCE (313 route de Lille 59230 Saint Amand les Eaux) Et CEF (3 résidence Pierre Fontaine 59860 Bruay sur Escaut)	116 821,08
Lot 3 : Secteur 3 : Moulin des Loups et une petite partie du Mont des Bruyères (Sud)	*une partie ferme *une partie en accord cadre à bons de commande sans mini maxi	Groupement conjoint SNT PERFORMANCE (313 route de Lille 59230 Saint Amand les Eaux) Et CEF (3 résidence Pierre Fontaine 59860 Bruay sur Escaut)	205 791,04
Lot 4 : Secteur 4 : le reste du Mont des Bruyères, la Croisette ainsi que le Thumelart	*une partie ferme *une partie en accord cadre à bons de commande sans mini maxi	Groupement conjoint SNT PERFORMANCE (313 route de Lille 59230 Saint Amand les Eaux) Et CEF (3 résidence Pierre Fontaine 59860 Bruay sur Escaut)	138 646,04
Lot 5 : Marché réservé en application de l'article L2113-12 du code de la commande publique	Partie ferme	APEI DU VALENCIENNOIS	260 390,60

**Adoptée**

**Ne participent pas au vote : Mme Nelly SZYMANSKI, M. David LECLERCQ**

#### **22.058 - NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 27 juin 2022 de retenir la société GSF PLUTON, 8 allée du Château Blanc 59290 WASQUEHAL.

Les prestations seront effectuées par l'établissement de Valenciennes, 11-13 rue Salle Le Comte 59300 VALENCIENNES.

Le montant de la partie ferme s'élève annuellement à la somme de 576 080,79 €HT.

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tout avenant dans la limite de 5%.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.059 - ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - DESORDRES TRAVAUX CENTRE AQUATIQUE**

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le protocole transactionnel ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.061 - CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) CONCERNANT LE BATIMENT RUE DE LA PAIX**

Le Conseil municipal décide :

- **De solliciter L'EPF des Hauts-de-France pour qu'il intervienne selon les modalités définies dans la convention opérationnelle dont le projet est annexé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle « Saint-Amand-Les-Eaux – Bâtiment du stockage, rue de la Paix » ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;**
- **De Déléguer pour la durée de la convention opérationnelle, l'exercice des droits de préemption urbains à l'EPF des Hauts-de-France pour les biens compris dans le périmètre du projet de l'opération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques, comptables et financiers relatifs à l'opération.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.062 - VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERS REFORMES – AUTORISATION DE RECOURS A UNE PLATEFORME INTERNET**

Le Conseil municipal décide :

- **De mettre en place une procédure de vente de biens devenus inutiles au sein de la collectivité ;**
- **De recourir au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID), et plus particulièrement au commissariat aux ventes de Lille, qui offre la possibilité de vendre ces biens aux enchères par adjudication ou appel d'offres en salle, en direct sur internet, service gratuit pour la vente des biens mobiliers tout en assurant une publicité et une mise en concurrence grâce à son site internet : [encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr) ;**
- **De dire que l'assemblée délibérante sera informée des ventes réalisées par décision du Maire pour l'alinéation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600€. Et au-delà de 4 600€,**

- l'assemblée délibérante sera compétente pour décider des conditions de vente ;
- De réaliser les opérations budgétaires et comptables nécessaires et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire de recettes pour l'encaissement des produits résultant des ventes ;
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.063 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal, joint en annexe et arrêté comme suit ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2021, en vue de leur transmission au juge des comptes.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.064 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE SPECTACLES**

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe spectacles, joint en annexe et arrêté comme suit ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2021, en vue de leur transmission au juge des comptes.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.065 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE MOULIN DES LOUPS**

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Moulin des Loups, joint en annexe et arrêté comme suit ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2021, en vue de leur transmission au juge des comptes.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.066 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget principal, joint en annexe et arrêté comme suit.

*Adoptée*

**29 votes Pour**

**2 votes contre : M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE**

#### **22.067 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE SPECTACLES**

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe spectacles, joint en annexe et arrêté comme suit.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.068 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE MOULIN DES LOUPS**

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Moulin des Loups, joint en annexe et arrêté comme suit.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.069 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET PRINCIPAL 2022**

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver l'affectation du résultat du budget principal 2021 au budget principal 2022, comme suit.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.070 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET ANNEXE SPECTACLES 2022**

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver l'affectation du résultat au budget annexe Spectacles 2022, comme suit.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.071 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET ANNEXE MOULIN DES LOUPS**

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver l'affectation du résultat au budget annexe Moulin des Loups 2022, comme suit.**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **22.072 - CHARTE SUR LE TELETRAVAIL**

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver l'instauration du télétravail au sein de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux ;**
- **D'approuver la Charte sur le télétravail reprenant les modalités de mise en place et de mise en œuvre ainsi que ses annexes relatives aux « Activités télétravaillables », à la « Demande préalable de l'agent », à la « Charte informatique », à la « Fiche de prévention » et à la « Feuille de temps ».**

*Adoptée à l'unanimité*



**22.073 - COMITE SOCIAL TERRITORIAL - CREATION D'UNE FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE « SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL »**

Le Conseil municipal décide :

- **De fixer le nombre de membres de la formation spécialisée en matière de « santé, sécurité et conditions de travail » de la manière suivante :**
  - 5 représentants titulaires du personnel
  - 5 représentants suppléants du personnel
  - 5 représentants titulaires de la collectivité
  - 5 représentants suppléants de la collectivité
- **De donner voix délibérative au collège des représentants de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Adoptée à l'unanimité*

**TRANSPORTS DE PERSONNES OU D'ENFANTS POUR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Délibération reportée – Le marché a été déclaré infructueux, la consultation va être relancée

**22.074 - ACCOMPAGNEMENT BAF – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Le Conseil municipal décide :

- **De valider les précisions et modifications apportées à la délibération n°21.109 en date du 16 décembre 2021 ;**
- **D'accepter que l'avance des frais de formation soit versé directement à l'organisme de formation concerné ;**
- **D'accepter que le remboursement de l'avance se fera par prélèvement en 3 fois maximum ;**
- **D'accepter que l'avance sur frais de formation concerne les jeunes amandinois de 17 à 25 ans ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables se rapportant à ce dispositif.**

*Adoptée à l'unanimité*

**22.075 - PROJET ART URBAIN ART'MUR**

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au projet d'art urbain.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs publics ou privés potentiels, concernant le projet d'art urbain.**

*Adoptée à l'unanimité*

**22.076 - CONCOURS HIPPIQUE 2023 – ADHESION A LA FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION**

Le Conseil municipal décide :

- **D'accepter que la commune devienne organisatrice du concours hippique à partir de 2023 ;**

- D'accepter d'adhérer à la Fédération Française de l'Équitation et de verser un montant de 250€ pour la cotisation annuelle pour l'année 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables se rapportant à la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **22.077 - PROJET REGION « REDYNAMISATION CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS »**

Le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions dans le cadre de cet appel à projets.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **M002 - RELANCONS LE COMMERCE DE PROXIMITÉ SAINT-AMAND**

Vu la motion déposée par le groupe "Défendre les Amandinois – RN",

Le commerce de proximité dans notre cité thermale est en difficulté depuis plusieurs années. Pour des raisons diverses, de nombreux commerces (habillement, de bouche...) ferment dans notre ville.

Cette situation n'est pas tenable et nous nous devons d'aider immédiatement et fortement nos commerçants, en prenant toutes les mesures nécessaires. Ces commerces sont en effet l'âme de la cité, créent des emplois, participent au dynamisme de la ville et permettent d'offrir de nombreux services à la population. Force est de constater que l'action de la nouvelle Office du commerce n'est pas suffisante face à la gravité de la situation. Il nous faut agir avant qu'il ne soit trop tard.

Le Conseil municipal de Saint-Amand réuni le 30 juin 2022, s'engage notamment à :

- Repositionner le marché hebdomadaire sur la grande place
- Proposer des partenariats réguliers entre les commerces et la municipalité pour créer des événements
- Accompagner la création d'une association des commerçants qui sera un interlocuteur privilégié avec la municipalité pour faire remonter des informations
- Dédier une page de la vie Amandinoise à la promotion équitable de tous les commerces
- Augmenter le nombre de places de stationnement dédiées aux commerces

**VOTE :**

- **2 votes Pour : M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE**
- **29 ne participent pas au vote**

#### **22.078 - SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil municipal décide :

- D'octroyer les montants des subventions 2022 aux associations selon le tableau ci-dessous.

<b>SUBVENTIONS 2022 - ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			
Imputation 6574 - 40			Nature du projet
Saint Amand Canoë Kayak	Aide au Fonctionnement 6574 - 40	353 €	Subvention de fonctionnement 2022
Les Amis des Oiseaux	Aide au Fonctionnement 6574 - 40	353 €	Subvention de fonctionnement 2022
Les Amis des Oiseaux	Aide à la Manifestation 65741 - 40	300 €	Organisation d'une exposition
NSAEC	Aide à la Manifestation 65741 - 40	450 €	Organisation Forestière
NSAEC	Aide à l'Investissement 65743 - 40	1000 €	Achat de matériel
Société des Archers	Aide à l'Investissement 65743 - 40	1890 €	Achat de matériel
ABA Boxeurs Amandinois	Aides aux Projets 65742 - 40	1945 €	2 participations championnat de de France et réparation véhicule
Tennis de Table Amandinois		1110 €	3 participations au championnat de France
L'Amandinoise		880 €	Participation interclubs 2022 et championnat de France
<b>TOTAL</b>		<b>8281 €</b>	

**Adoptée**

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, M. Hassane MEFTOUH.

**22.079 - ADHESION DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT A LA CAPH**

Le Conseil municipal décide :

- De donner son accord à l'adhésion de la commune d'Émerchicourt à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut sous réserve de l'avis favorable du Conseil communautaire de La Porte du Hainaut.

**Avis favorable**

**22.080 - DENOMINATION DES LOGEMENTS RUE LOUISE DE BETTIGNIES**

Le Conseil municipal décide de dénommer :

- Le bâtiment des logements collectifs : « Résidence Michel MERESSE »
- Le bâtiment du béguinage : « Béguinage Michel MERESSE »

*Adoptée à l'unanimité*

**22.081 – PRESENTATION RAPPORT ANNUEL DSP CASINO 2021**

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités annuel pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 22 octobre 2021 de la société du Casino de Saint Amand pour la gestion et l'exploitation du casino de Saint Amand les Eaux.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités.

**22.082 – PRESENTATION RAPPORT ANNUEL DSP DU CENTRE AQUATIQUE**

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activités annuel pour 2021 de la société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois pour la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois.

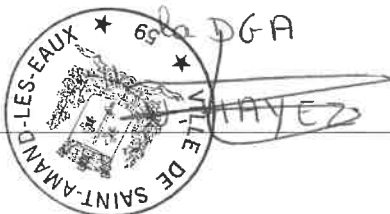
Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités.

Acte rendu exécutoire par

Dépôt au contrôle de légalité en date du :

Publication/Notification en date du : 4/07/2022

En date du 05 JUL. 2022 Pour le Maire,



Fait à St Amand les Eaux, le 30 JUN 2022

Le Maire,  
Alain BOCQUET *MP*

A circular official stamp of the Municipality of Saint-Amand-les-Eaux (69) with the text "VILLE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX 69". Below the stamp is a handwritten signature and the name "Alain BOCQUET" followed by "MP".